

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS**  
**ARRÊTÉ MUNICIPAL DE VOIRIE Réf. : ST/24-243**

**Le Maire de BOURG-LA-REINE ;**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;**

**Vu le Code de la Route ;**

**Vu le Code de la Voirie Routière ;**

**Vu le Code Pénal ;**

**Vu la Décision Municipale en date du 27 décembre 2023, fixant le montant des droits de voirie applicables à Bourg-la-Reine à compter du 1er janvier 2024 ;**

**Vu l'arrêté municipal n°ST/24-230 en date du 21 août 2024 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement au 5 place Condorcet, en raison de travaux de dévolement du réseau d'eau potable du 26 août au 14 septembre 2024 ;**

**Vu la demande de prorogation de l'arrêté ST/24-230 formulée par VEOLIA EAU IDF en date du 3 septembre 2024 ;**

**Considérant qu'il y a lieu de prolonger la période des travaux sur voirie dans le boulevard Carnot à Bourg-la-Reine et qu'il convient de proroger l'arrêté n° ST/24-230 jusqu'au 21 septembre 2024 ;**

**Sur proposition des Services Techniques de la ville de Bourg-la-Reine ;**

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les entreprises désignées ci-dessous sont autorisées à occuper le domaine public pour entreprendre les travaux suivants :

| <b>Coordonnées des entreprises liées aux travaux</b>                       |
|----------------------------------------------------------------------------|
| <b>VEOLIA EAU IDF</b><br>4 avenue Denls Papin – 92350 Le Plessis Robinson  |
| <b>Descriptif des travaux :</b> Déplacement d'un branchement d'eau potable |
| <b>Adresse des travaux :</b> 5 place Condorcet                             |

**Article 2 : Conditions de circulation et de stationnement**

**L'arrêté municipal n° ST/24-230 en date du 21 août 2024 est prorogé jusqu'au 21 septembre 2024, dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves.**

**Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :**

- Conseil Départemental des Hauts de Seine, Service Territorial Sud, 6 rue de la Paix 92170 Vanves ;
- Commissariat d'Antony, 50 avenue Galliéni 92160 Antony ;
- Monsieur le Capitaine, Commandant de la 21ème Compagnie d'Incendie de Clamart, 287 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart ;
- Centre de Secours de Bourg-la-Reine ;
- La Police Municipale de Bourg-la-Reine ;
- Comité AVH-Sud 92 – 2 rue des Écoles 92330 Sceaux ;
- Responsable de centre EFFIA, 66 boulevard du Maréchal Joffre 92340 Bourg-la-Reine ;
- VS-GP, 28, rue de la Redoute 92 260 Fontenay-aux-Roses ;
- RATP, Agence de Développement Territorial 92, immeuble Monge, 22 place des Vosges 92400 Courbevoie ;
- Entreprise(s) pétitionnaire(e) citées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté ;

**Bourg-la-Reine, le 3 septembre 2024**

Pour ampliation,  
Pour le Maire

Le Maire,  
Signé : Patrick DONATH



Isabelle SPIERS

Maire Adjointe déléguée à l'Aménagement urbain et au cadre de vie.

Publication de l'acte sous forme électronique sur le site internet de la Ville, le 9 septembre 2024